

Compte rendu du Conseil d'école du 18 novembre 2024

Ordre du jour :

- Rôle et attributions du Conseil d'école (pièce jointe)

- Installation des membres (pièces jointes). Le Conseil d'école choisit le vote à main levée pour exprimer un avis à transmettre au Conseil d'établissement.

- Le point sur la rentrée :

Après le départ à la retraite de M Eric Favre Buisson, nous accueillons Mme Colette Bosser, détachée de l'Education nationale française. Elle exerce ses fonctions en GSA.

A cette rentrée, l'école primaire compte 19 classes avec un effectif total de 443 élèves. C'est une classe de moins que l'année précédente suite aux départs des familles d'Ambatovy.

Notons qu'en 2023/2024, nous avions ouvert une classe supplémentaire pour accueillir ces familles.

Structure pédagogique :

Répartition des élèves dans les classes

Après consultation et avis du Conseil des maîtres, le directeur procède à la répartition des élèves dans les différentes classes. Cette répartition vise à garantir un équilibre entre les classes (répartition filles/garçons, tranche d'âge, compétences des élèves, etc.) afin de favoriser un fonctionnement optimal du groupe classe, dans l'intérêt de chaque élève. À ce titre, les demandes spécifiques des parents, telles que le choix d'un enseignant ou la constitution de groupes de camarades, ne sont pas prises en considération.

Attribution des classes :

	TPS/PS	Mme Hanta
	PS/MS	Mme Dally
5	MS	Mme Léa
	GSA	Mme Sophie
	GSB	Mme Colette
	CPA	Mme Claire
	CPB	Mme Hélène
	CE1A	Mme Onie
8	CE1B	Mme Rita
	CE1C	Mme Karine
	CE2A	Mme Lys
	CE2B	Mme Erica
	CE2C	Mme Prisca
	CM1A	Mme Olivia
	CM1B	M Gilde
6	CM1C	Mme Mickaëlla
	CM2A	Mme Nadia
	CM2B	M Mathieu
	CM2C	Mme Ymelda
19		
	Remplaçant 1	M Rojo
	Remplaçant 2	Mme Angèle
	BCD	Mme Hortencia
	FLE	Mme Léonéla
	Anglais	Mme Soa
	Anglais	mme Jade
	Malgache	mme Noro
	Malgache	Mme Marielle

- Mise en place du dispositif PARLE en anglais

Conformément aux orientations définies dans le Projet d'établissement, le primaire poursuit le déploiement du dispositif PARLE en anglais : « **Parcours Adaptés et Renforcés de Langues Étrangères** ».

Ce dispositif vise à offrir aux élèves un enseignement de l'anglais enrichi de situations d'utilisation réelle de la langue. On distingue les temps d'enseignement **de** l'anglais auxquels on ajoute des temps d'enseignement **EN** anglais, c'est-à-dire que l'élève apprend une discipline en utilisant la langue anglaise. Ces temps sont appelés EMILE : « **Enseignement d'une Matière Intégré à une Langue Étrangère** »

Objectifs principaux :

1. **Renforcement des compétences linguistiques** : Les élèves bénéficient d'un apprentissage approfondi de l'anglais.
2. **Utilisation réelle de la langue** : L'anglais devient un outil de communication et d'apprentissage, plutôt qu'un objet d'étude isolé.
3. **Apprentissage interdisciplinaire** : Les élèves apprennent des disciplines variées (sciences, histoire, arts) tout en utilisant l'anglais comme langue d'instruction.

Caractéristiques du dispositif :

- **Temps d'enseignement de l'anglais** : Cours dédiés à l'apprentissage formel de la langue (grammaire, vocabulaire, expression écrite et orale) déjà prévus aux programmes officiels.
- **Temps d'enseignement en anglais** : Séances où l'anglais est utilisé comme langue véhiculaire pour enseigner une autre discipline. Exemple : un cours de sciences où les consignes, discussions et ressources sont en anglais. Ce temps est ajouté au volume horaire prévu dans les programmes officiels, il vient se substituer à l'utilisation de la langue française.
- **Ce dispositif prévoit des temps d'enseignement avec deux professeurs** : 1 qui interagit en français, l'autre uniquement en anglais.

De ce fait, deux professeures d'anglais interviennent au primaire.

Avantages pédagogiques :

- **Immersion linguistique** : Permet aux élèves d'être exposés à un environnement anglophone.
- **Motivation accrue** : L'apprentissage devient plus engageant grâce à des contextes réels et fonctionnels.
- **Développement de compétences transversales** : Améliore la capacité à résoudre des problèmes, à collaborer et à s'adapter à des situations nouvelles.

Exemples de mise en œuvre : Réalisation d'un projet danse où les élèves sont amenés à recevoir les consignes en anglais et progressivement, à interagir en anglais.

Cycle 2			Cycle 3		
Elémentaire		Elémentaire		Collège	
EMILE : + 1h00		EMILE : + 2H00			
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6ème

- Les résultats aux évaluations nationales dans tous les niveaux

Tous les élèves du CP au CM2 ont été évalués en début d'année scolaire afin de permettre à l'équipe pédagogique de piloter les apprentissages. Il s'agit de repérer les points forts et les difficultés des élèves pour adapter les apprentissages aux besoins de chaque élève.

L'analyse des résultats montre que globalement, les résultats sont très bons.

Toutefois, l'analyse des résultats individuels fait apparaître de fortes disparités entre élèves. Les évaluations de rentrée viennent confirmer ce que nous avons déjà observé et nous confortent dans la poursuite de la prise en charge des élèves en difficulté :

- APC
- Différenciation pédagogique en classe,
- Evaluation positive et encouragement
- Prise en charge 2h00 à 4h00 par semaine par maîtresse Léonela
- Mise en place de PPRE (Projet personnalisés de réussite éducative)
- Communication régulière avec la famille

Les difficultés, pour les élèves concernés, se concentrent essentiellement sur la maîtrise de la lecture (fluidité, compréhension du texte lu...), associées parfois à une maîtrise insuffisante de la langue française à l'oral (syntaxe, vocabulaire)

Par ailleurs, nous constatons que des difficultés peuvent persister pour l'ensemble des élèves dans la résolution de problèmes en mathématiques. Cela nous conduit à réajuster nos programmations pour prendre en compte cette difficulté. Notons que ces difficultés sont rencontrées aussi dans les autres établissements français de la zone Océan Indien.

- Réflexion sur la mise en place d'une garderie scolaire le matin

Lors de la dernière AG des parents d'élèves, la question d'une garderie le matin a été soulevée. Plus exactement, des familles demandaient que le portail ouvre avant l'heure le matin.

Les horaires sont les suivants :

De 7h50 à 12h00 – 7h05 les jours d'APC pour les élèves concernés.
De 13h50 à 16h00 les jours de classe l'après-midi.

Réponse du directeur :

- La surveillance des élèves du primaire pendant les créneaux horaires ci-dessus, est assurée par les enseignants du primaire. Les enseignants ont un contrat de travail avec un volume horaire déterminé, en dehors de ces horaires, ils ne surveillent pas les élèves tandis que les ASEM sont déjà occupées aux fonctions de nettoyage des salles de classe.
- La solution consiste à mettre en place une garderie avec un personnel rémunéré par les parents qui utilisent ce service.
- En plus des frais de personnels, l'accueil des élèves sur un temps de garderie, nécessite des investissements : local dédié en cas de pluie (les salles de classe sont occupées par les enseignants qui préparent les apprentissages de la journée), jeux divers (différents du matériel pédagogique)
- Notons que la question a déjà été étudiée il y a 4 ans et que devant le coût du service, les familles n'étaient pas intéressées.
- Au-delà de l'aspect financier, les enseignants font remarquer que la matinée de l'élève est déjà chargée, certains effectuent même une journée continue avec le service de restauration scolaire. Une garderie serait incompatible avec le rythme des jeunes enfants.
- En l'état actuel, le portail ouvre aux heures indiquées dans le règlement intérieur, cf ci-dessus.
- La question est transmise au Conseil d'établissement pour une étude de faisabilité : locaux, financement du service, coût horaire par élève...

Patrick Bogeat

Karine Taochy